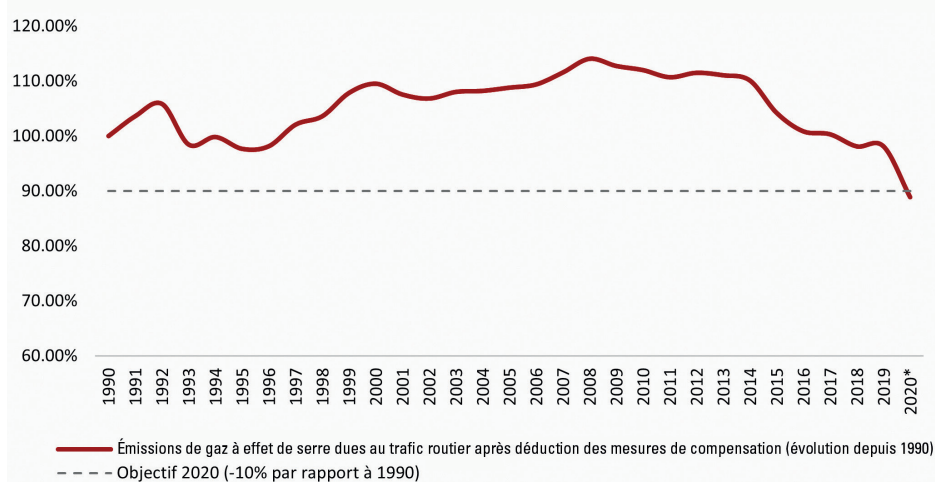


Effets de la pandémie

Forte baisse des émissions de CO₂ dues au trafic routier

Selon routesuisse, le trafic routier a probablement atteint son objectif de réduction des émissions de CO₂ pour l'année 2020. Toutefois, la pandémie a fortement réduit la mobilité des personnes en 2020 et 2021; elle a donc également contribué à la baisse des émissions de CO₂ dues au trafic. Des chiffres sont désormais connus pour la première fois à ce sujet. Reinhard Kronenberg



Depuis 2014, les émissions polluantes du trafic individuel motorisé en Suisse évoluent fortement à la baisse et seront en 2020 inférieures aux 10 % requis par rapport à 1990. Graphiques: routesuisse

Émissions de gaz à effet de serre dues au trafic routier

en tonnes d'équivalent CO ₂	1990	2000	2010	2015	2019	2020*
Émissions de CO ₂ dues au trafic routier	14,41	15,77	16,13	15,13	14,71	13,54
Source: OFEV						
Obligation de compensation				2 %	8 %	10 %
Émissions de CO ₂ dues au trafic routier – après déduction des mesures de compensation	14,41	15,77	16,13	15,01	14,14	12,80

Prestations de transport routier

Transport privé de personnes: millions de personnes-kilomètres

2015	96'847
2016	98'923
2017	100'778
2018	102'034
2019	103'072
2020*	85'220

Source: Office fédéral de la statistique

*Estimations

Chaque année, routesuisse, l'association faitière du trafic routier, publie dans un recueil statistique les principaux chiffres relatifs au trafic routier privé. Les années 2020 et 2021 représentent un défi particulier pour l'estimation des émissions polluantes du trafic routier: « D'une part, les voyages ont été moins nombreux et, d'autre part, les ventes de véhicules ont baissé de près d'un tiers », explique Olivier Fantino, le directeur de routesuisse, « mais les ventes de véhicules à faibles émissions ont fait un bond et représentent désormais plus d'une voiture neuve sur cinq ». Il est donc difficile de prédire l'impact de ces deux effets sur les émissions totales de CO₂: « D'un côté, le parc automobile est renouvelé plus lentement. Cela ralentit la baisse des émissions de CO₂, car les véhicules plus anciens restent sur les routes au lieu d'être remplacés par de nouveaux véhicules plus efficaces », explique Olivier Fantino. Mais d'un autre côté, la part croissante de véhicules à faibles émissions de CO₂ tend à entraîner une baisse plus importante des émissions globales.

Pour 2020, l'Office fédéral de la statistique (OFS) estime le recul de la mobilité individuelle motorisée à plus de 15 % (par rapport à 2019). La méthode de calcul se base sur les changements observés aux points de comptage de l'Office fédéral des routes (OFROU) sur les autoroutes. « Mais si l'on considère l'évolution des ventes de carburant, la baisse de la consommation est d'environ 7,5 % », explique Olivier Fantino, directeur de routesuisse. Et d'ajouter: « On peut imaginer que pendant le lockdown, les gens n'avaient pas besoin de l'autoroute pour faire leurs courses ». Pour estimer la prestation kilométrique du trafic routier en 2020, routesuisse s'est appuyée sur une étude réalisée pendant la pandémie par l'EPFZ,

le Centre de recherches conjoncturelles (KOF) et le canton de Zurich. Les résultats montrent une baisse moyenne d'environ 8 pour cent de la distance journalière parcourue par le trafic individuel motorisé.

S'il est indéniable que la baisse des trajets due à la pandémie a un impact direct sur le bilan environnemental du transport routier privé, les interprétations divergent en ce qui concerne les compensations obligatoires. Ces chiffres sont pertinents pour le calcul des émissions de CO₂ du trafic routier. La loi sur le CO₂ prévoit en effet l'obligation de compenser une partie des émissions de CO₂ provenant des carburants. Actuellement, le taux de compensation obligatoire est de 12%. Une partie de cette compensation obligatoire est remplie par l'ajout de biocarburants, l'autre partie par des mesures de compensation financées par un supplément de quelques centimes par litre de carburant.

Seulement, « dans le calcul des objectifs sectoriels, l'OFEV ne prend en compte que les biocarburants, mais pas les mesures compensatoires financées par le supplément à la pompe », explique Olivier Fantino. Si l'argent des usagers de la route sert à financer un projet de chauffage urbain, la diminution correspondante dans l'inventaire des gaz à effet de serre n'est pas attribuée au secteur des transports et n'est donc pas prise en compte dans les chiffres. <

Plus d'informations sur:
routesuisse.ch 



Olivier Fantino, directeur de routesuisse.

« Une performance remarquable »

Olivier Fantino, le transport individuel motorisé est régulièrement accusé par les autorités de ne pas atteindre les objectifs en matière d'émissions de CO₂. Est-ce exact ? Les émissions de CO₂ par véhicule-kilomètre ont diminué d'environ un tiers entre 1990 et 2020. C'est une performance remarquable qui pourrait être mentionnée plus souvent. Nos estimations montrent que cette tendance va se poursuivre. Selon les calculs, le transport routier devrait avoir atteint son objectif pour 2020 de moins 10 pour cent par rapport à 1990. Il convient toutefois de noter que la pandémie a également joué un rôle important, puisqu'elle a contribué à réduire les émissions de CO₂ provenant des carburants d'environ 7,5 pour cent.

Il y a un désaccord avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) concernant les mesures de compensation ...

Malheureusement, l'OFEV ne comptabilise que les biocarburants comme mesure de réduction dans le secteur des transports lorsqu'il calcule les objectifs sectoriels de CO₂. Il ignore cependant les mesures de compensation du CO₂ prescrites par la loi et financées par les usagers de la route. Par conséquent, la méthode de calcul de l'OFEV noircit l'image du trafic routier privé. Selon nos estimations, si les mesures de compensation obligatoires sont entièrement prises en compte, le trafic routier a très probablement atteint son objectif pour 2020. Nous attendons toutefois les chiffres officiels qui seront publiés ce printemps.



Le nouveau vademecum de routesuisse est disponible sur la page www.routesuisse.ch

La version imprimée peut également être commandée gratuitement en écrivant à info@routesuisse.ch (max. 1000 exemplaires par commande).

ventus
S1evo³ EV



**PROVEN
TECHNOLOGY**

 OFFICIAL PARTNER 

www.hankookreifen.ch